

Jean-François Thibon, l'ensemble des membres du conseil municipal ainsi que du personnel communal de Chandolas vous souhaitent une bonne année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2024 !

Ils vous convient à la cérémonie des vœux le vendredi 26 janvier 2024 à 18h30, à la salle polyvalente du Verdal.



📌 Le recensement de la population 2024 sera réalisé sur notre commune à partir du 18 janvier 2024.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie et sur le site internet : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/>

📌 A noter dans vos agendas, le nouveau concert organisé par Seven Jazz Club le samedi 20 janvier 2024, à 21h, à la salle polyvalente du Verdal.

Pour en savoir plus et réserver vos places, rendez-vous sur le site internet de l'association : [sevenjazzclub.fr](http://sevenjazzclub.fr)



**📌 Encore une belle réussite pour l'édition 2023 du Marché de Noël !**

Merci aux bénévoles, aux exposants ainsi qu'aux nombreux visiteurs ayant contribué au bon déroulement de cette journée !



**📌 Le Marché de Noël fut un véritable succès pour les bénévoles des Associations de Chandolas (Chandoneuve et Trait d'Union).**

Nombreuses réalisations ont effectivement été vendues, au profit des enfants hospitalisés.

Grâce à la générosité des visiteurs, l'objectif fixé fut donc atteint.

Les bénéfices ont permis l'achat de divers articles (turbulettes, langes, etc.), lesquels ont été remis à l'Hôpital d'Aubenas, permettant ainsi d'embellir le Noël des enfants.



Merci à toutes et à tous pour votre générosité, et rendez-vous l'année prochaine !

**Avis au public**

Dans le cadre de la définition des zones d'accélération de l'énergie sur le territoire (ZADER) de la commune de Chandolas, le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 14 décembre 2023 de mettre en place une consultation publique.

La population est donc invitée à s'exprimer soit par mail ([mairie@chandolas.fr](mailto:mairie@chandolas.fr)), soit en remplissant le registre mis à disposition en mairie de Chandolas aux horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, mercredi de 9h00 à 12h00, jeudi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30.

Ce registre est accompagné d'éléments d'informations : fiche de présentation des zones ZADER proposées, guide sur la planification des énergies renouvelables, livret de recommandations sur les principes pour définir les zones d'accélération (Loi 2023-175 du 10 mars 2023).

La consultation est ouverte jusqu'au 31 janvier 2024.

**Commune de Chandolas**

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique*